
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE À HUIS CLOS LE 29 AVRIL 2020 À 17 H AU CENTRE METCALFE SITUÉ AU 3597, RUE METCALFE, À RAWDON ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :

Monsieur le maire,	Bruno Guilbault
Mesdames et Messieurs les conseillers,	Marco Bellefeuille Josianne Girard Raymond Rougeau Renald Breault Kimberly St Denis Stéphanie Labelle

◆◆◆

Tel qu'autorisé par l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, la séance du conseil municipal est tenue à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux et sera publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE

La séance est ouverte par Monsieur le maire Bruno Guilbault. Maître Caroline Gray, directrice générale adjointe et directrice du Service du greffe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Est également présent:

M. François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20-134

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adopter l'ordre du jour suivant, en ajoutant le point **19.1 – AFFAIRES NOUVELLES - DEMANDE D'APPUI – CONNEXION MATAWINIE** :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

AUTRES SUJETS D'URBANISME

3. AUTORISATION DE SIGNATURE – SERVITUDE POUR L'INSTALLATION, LE MAINTIEN ET L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE RÉTENTION ET D'INFILTRATION DES EAUX PLUVIALES – RUE DES BOIS-FRANCS – 108 980 CANADA INC.

AVIS DE MOTION

4. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 88-2016-3 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 88-2016 ET SON AMENDEMENT RELATIF AUX ANIMAUX

PROJETS DE RÈGLEMENTS

5. PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2020-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2020 CONCERNANT LA TARIFICATION DES BIENS ET DES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON ET SON AMENDEMENT AFIN DE MODIFIER CERTAINS TARIFS APPLICABLES À L'AMÉNAGEMENT ET L'ENTRETIEN DES PONCEAUX ET DES FOSSÉS ET AU SERVICE ANIMALIER

6. PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 88-2016-3 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 88-2016 ET SON AMENDEMENT RELATIF AUX ANIMAUX

7. PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 131-2020 RELATIF AUX ANIMAUX

RÈGLEMENTS

8. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2020-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2020 CONCERNANT LA TARIFICATION DES BIENS ET DES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON AFIN DE MODIFIER CERTAINS TARIFS APPLICABLES AUX PERMIS D'ACCÈS DES EMBARCATIONS AU LAC PONTBRIAND

9. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 128-2020 RELATIF À L'AMÉNAGEMENT ET L'ENTRETIEN DES PONCEAUX ET DES FOSSÉS

10. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 130-2020 RELATIF À LA GARDE DE POULES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

11. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

12. OCTROI DE CONTRAT – ACHAT D’UN CAMION 10 ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS À NEIGE
13. OCTROI DE CONTRAT – RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC-BRENNAN
14. OCTROI DE CONTRAT – ACHAT D’UN CHARGEUR SUR ROUES MUNI D’UNE SOUFFLEUSE À NEIGE AMOVIBLE
15. OCTROI DE CONTRAT – MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE - 2020

SUJETS D’ADMINISTRATION GÉNÉRALE

16. PROLONGATION DE DÉLAIS – VENTE D’IMMEUBLE – SECTION DU LOT 4 996 257 – RUE METCALFE – MATRICULE N° 8999-95-5130
17. AVIS DE MISES À PIED TEMPORAIRES - EMPLOYÉS À TEMPS COMPLET, PARTIEL, AUXILIAIRES ET ÉTUDIANTS - SERVICE À LA CLIENTÈLE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, DIVISIONS VOIRIE ET PARCS ET ESPACES VERTS - SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE (BIBLIOTHÈQUE ALICE QUINTAL) - PANDÉMIE COVID-19
18. CORRESPONDANCE
19. AFFAIRES NOUVELLES
- 19.1 DEMANDE D’APPUI – CONNEXION MATAWINIE
20. PAROLE AUX CONSEILLERS
21. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
22. LEVÉE DE LA SÉANCE

AUTRES SUJETS D’URBANISME

3. AUTORISATION DE SIGNATURE – SERVITUDE POUR L’INSTALLATION, LE MAINTIEN ET L’ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE RÉTENTION ET D’INFILTRATION DES EAUX PLUVIALES – RUE DES BOIS-FRANCS – 108 980 CANADA INC.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a approuvé, aux termes de la résolution 18-465 adoptée le 25 septembre 2018, les plans modifiés présentés par 108 980 Canada inc. pour la construction des systèmes de rétention et d’infiltration des eaux pluviales ainsi qu’autorisé la signature de l’entente portant sur la réalisation des travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements pour le projet de 108 980 Canada inc.;

CONSIDÉRANT QU’aux termes de cette même résolution, le conseil municipal a autorisé l’émission de permis de construction sur le lot 5 300 928 et ses subdivisions seulement lorsque les travaux des systèmes de rétention et d’infiltration des eaux pluviales seront complétés et mis en opération à l’entière satisfaction de la Municipalité sur les lots déjà construits sur la rue des Bois-Francis;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a approuvé, aux termes de la résolution 19-50 adoptée le 13 février 2019, le plan image révisé (lotissement) présenté par 108 980 Canada inc. concernant le lot 5 300 928 et modifiant les emplacements 68 à 75 du plan image initialement approuvé selon la résolution 11-288;

CONSIDÉRANT QUE des modifications sont à apporter dans la description des lots mentionnés aux résolutions numéros 18-465 et 19-50 devant faire l’objet de travaux d’aménagement de systèmes de rétention et de filtration des eaux pluviales préalablement à l’émission de permis sur le lot 5 300 928, lesquels doivent être décrits comme étant les lots 5 301 208, 5 301 244, 5 301 334, 5 301 413, 5 302 435 et 5 302 457;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au protocole d’entente signé le 2 juillet 2019, il y a lieu de procéder à la signature d’une servitude pour l’installation, le maintien et l’entretien des systèmes de rétention et d’infiltration des eaux pluviales sur les lots 5 301 208, 5 301 244, 5 301 334, 5 301 413, 5 302 435, 5 302 457 et 5 300 928, le tout au bénéfice de la Municipalité et de la propriété qui sera cédée à la Municipalité pour fins de rue, soit le lot 5 302 436 étant la rue des Bois-Francis;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais afférents à cette servitude sont à la charge de 108 980 Canada inc.

20-135 EN CONSÉQUENCE, il est présenté, déposé et proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l’unanimité des conseillers et conseillères présents :

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D’autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, la servitude pour l’installation, le maintien et l’entretien des systèmes de rétention de d’infiltration des eaux pluviales sur les lots 5 301 208, 5 301 244, 5 301 334, 5 301 413, 5 302 435, 5 302 457 et 5 300 928, le tout au bénéfice de la Municipalité et de la propriété qui sera cédée à la Municipalité pour fins de rue, soit le lot 5 302 436 étant la rue des Bois-Francis, ainsi que tout autre document requis aux fins de la présente résolution.

De modifier les résolutions numéros 18-465 et 19-50 en conséquence.

AVIS DE MOTION

4. **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 88-2016-3 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 88-2016 ET SON AMENDEMENT RELATIF AUX ANIMAUX**

20-136 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Renald Breault que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 88-2016-3 abrogeant le Règlement numéro 88-2016 et son amendement relatif aux animaux.

PROJETS DE RÈGLEMENTS

5. **PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2020-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2020 CONCERNANT LA TARIFICATION DES BIENS ET DES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON ET SON AMENDEMENT AFIN DE MODIFIER CERTAINS TARIFS APPLICABLES À L'AMÉNAGEMENT ET L'ENTRETIEN DES PONCEAUX ET DES FOSSÉS ET AU SERVICE ANIMALIER**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le Règlement numéro 48-2020 concernant la tarification des biens et des services de la Municipalité de Rawdon et son amendement afin de modifier certains tarifs applicables à l'aménagement et l'entretien des ponceaux et fossés ainsi qu'au service animalier.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 15 avril 2020.

20-137 EN CONSÉQUENCE, il est présenté, déposé et proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le projet de Règlement numéro 48-2020-2 modifiant le Règlement numéro 48-2020 concernant la tarification des biens et des services de la Municipalité de Rawdon et son amendement afin de modifier certains tarifs applicables à l'aménagement et l'entretien des ponceaux et des fossés et au service animalier, tel que remis aux membres du conseil.

6. **PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 88-2016-3 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 88-2016 ET SON AMENDEMENT RELATIF AUX ANIMAUX**

CONSIDÉRANT l'adoption par le gouvernement provincial de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* et son règlement d'application;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un nouveau règlement relatif aux animaux;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné séance tenante.

20-138 EN CONSÉQUENCE, il est présenté, déposé et proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le projet de Règlement numéro 88-2016-3 abrogeant le Règlement numéro 88-2016 et son amendement relatif aux animaux, tel que remis aux membres du conseil.

7. **PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 131-2020 RELATIF AUX ANIMAUX**

CONSIDÉRANT l'adoption par le gouvernement provincial de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* et son règlement d'application;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à une refonte complète de la réglementation actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 15 avril 2020.

20-139 EN CONSÉQUENCE, il est présenté, déposé et proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le projet de Règlement numéro 131-2020 relatif aux animaux, tel que remis aux membres du conseil.

RÈGLEMENTS

8. **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2020-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2020 CONCERNANT LA TARIFICATION DES BIENS ET DES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON**

AFIN DE MODIFIER CERTAINS TARIFS APPLICABLES AUX PERMIS D'ACCÈS DES EMBARCATIONS AU LAC PONTBRIAND

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le Règlement numéro 48-2020 concernant la tarification des biens et des services de la Municipalité de Rawdon afin de modifier certains tarifs applicables aux permis d'accès des embarcations au lac Pontbriand;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté, déposé et adopté lors de la séance ordinaire du 15 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE toutes les dispositions de l'article 445 du Code municipal ont été respectées.

20-140 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le Règlement numéro 48-2020-1 modifiant le Règlement numéro 48-2020 concernant la tarification des biens et des services de la Municipalité de Rawdon afin de modifier certains tarifs applicables aux permis d'accès des embarcations au lac Pontbriand, tel que remis aux membres du conseil.

9. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 128-2020 RELATIF À L'AMÉNAGEMENT ET L'ENTRETIEN DES PONCEAUX ET DES FOSSÉS

CONSIDÉRANT QUE la gestion adéquate du réseau routier municipal implique un suivi des entrées privées et des fossés de chemin;

CONSIDÉRANT QU'un aménagement inadéquat des ponceaux, des entrées privées et des fossés engendre des impacts sur le drainage des chemins publics et particulièrement sur les fossés en augmentant les risques d'érosion et contribuant ainsi à la dégradation des lacs et des cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon désire se prévaloir de dispositions afin d'encadrer l'installation et l'entretien des ponceaux ainsi que l'entretien et la canalisation des fossés de son territoire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 66 et 67 de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité locale a compétence en matière de voirie sur les voies publiques dont la gestion ne relève pas du gouvernement du Québec ou de celui du Canada ni de l'un de leurs ministères ou organismes et qu'elle peut adopter des règlements pour régir tout usage d'une voie publique non visée par les pouvoirs que lui confère le *Code de la sécurité routière*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 68 de la *Loi sur les compétences municipales*, toute Municipalité locale peut réglementer l'accès à une voie publique;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté, déposé et adopté lors de la séance ordinaire du 15 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE toutes les dispositions de l'article 445 du Code municipal ont été respectées.

20-141 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le Règlement numéro 128-2020 relatif à l'aménagement et l'entretien des ponceaux et des fossés, tel que remis aux membres du conseil.

10. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 130-2020 RELATIF À LA GARDE DE POULES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon a autorisé en 2018, sous la forme d'un projet pilote, la garde de poules sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet-pilote avait un terme de deux (2) ans, lequel arrive à échéance le 4 mai 2020 et que la Municipalité souhaite adopter de façon définitive un règlement relatif à la garde de poules sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté, déposé et adopté lors de la séance ordinaire du 15 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE toutes les dispositions de l'article 445 du Code municipal ont été respectées.

20-142 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le Règlement numéro 130-2020 relatif à la garde de poules sur le territoire de la Municipalité, tel que remis aux membres du conseil.

11. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant que la présente séance du conseil est tenue à huis clos, Monsieur le Maire reporte la lecture des questions déposées par les citoyens à la deuxième période de questions.

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

12. OCTROI DE CONTRAT – ACHAT D’UN CAMION 10 ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS À NEIGE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un processus d’appel d’offres public le 10 mars 2020 pour l’achat d’un camion 10 roues avec équipements à neige;

CONSIDÉRANT la réception de trois (3) soumissions en date du 20 avril 2020, les résultats étant les suivants :

RÉSULTAT DES SOUMISSIONS

DESCRIPTION	PRIX (TAXES INCLUSES)	CONFORMITÉ
CAMIONS INTER ANJOU INC.	313 735.84 \$ <u>CORRIGÉ À</u> 313 735.85 \$	Non-conforme
ÉQUIPEMENTS LOURDS PAPINEAU INC.	331 962.11 \$	Non-conformités mineures
GLOBOCAM (MONTRÉAL) INC.	344 522.59 4	Non-conformité mineure

CONSIDÉRANT l’analyse et les recommandations du chef de division de la voirie au Service des travaux publics en date du 22 avril 2020.

20-143 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l’unanimité des conseillers et conseillères présents :

D’octroyer le contrat pour l’achat d’un camion 10 roues avec équipements à neige au plus bas soumissionnaire conforme, soit Équipements Lourds Papineau inc. pour un montant de 331 962,11 \$, taxes incluses.

D’autoriser le chef de division de la voirie au Service des travaux publics et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Que la dépense soit imputée au règlement d’emprunt numéro 166 (parapluie).

Le certificat de crédit numéro 2020-00024 a été émis pour autoriser cette dépense.

13. OCTROI DE CONTRAT – RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC-BRENNAN

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un processus d’appel d’offres public le 23 mars 2020 pour des travaux de réfection du chemin du Lac-Brennan;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions en date du 20 avril 2020 provenant des entreprises mentionnées ci-dessous;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission conforme a été déposée par Les entreprises Bourget inc., pour un montant de 308 341,22 \$, taxes incluses, les résultats étant les suivants :

RÉSULTAT DES SOUMISSIONS (TAXES INCLUSES)

DESCRIPTION	OFFRE DE PRIX (TAXES INCLUSES)	CONFORMITÉ
LES ENTREPRISES BOURGET INC.	308 341,22 \$	Conforme
FRANROC, DIVISION DE SINTRA INC.	311 900,16 \$	Non-conformité mineure

CONSIDÉRANT l’analyse et les recommandations de la firme Parallèle 54 en date du 21 avril 2020 et du chef de division de la voirie au Service des travaux publics en date du 22 avril 2020.

20-144 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l’unanimité des conseillers et conseillères présents :

D’octroyer le contrat pour la réfection du chemin du Lac-Brennan, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les entreprises Bourget inc. pour un montant de 308 341,22 \$, taxes incluses.

D'autoriser le chef de division de la voirie du Service des travaux publics et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Que la dépense soit imputée au règlement d'emprunt numéro 164.

Le certificat de crédit numéro 2020-00025 a été émis pour autoriser cette dépense.

Sur la proposition ci-haut mentionnée, monsieur le maire demande et appelle le vote :

Ont voté pour : Stéphanie Labelle
 Josianne Girard
 Kimberly St Denis
 Raymond Rougeau

Ont voté contre : Renald Breault
 Marco Bellefeuille

Pour : 4 Contre : 2

Adopté à la majorité.

14. OCTROI DE CONTRAT – ACHAT D'UN CHARGEUR SUR ROUES MUNI D'UNE SOUFFLEUSE À NEIGE AMOVIBLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un processus d'appel d'offres public le 23 mars 2020 pour l'achat d'un chargeur sur roues muni d'une souffleuse à neige amovible;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions en date du 27 avril 2020 provenant des entreprises mentionnées ci-dessous;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission conforme a été déposée par l'entreprise Longus Equipement inc., pour un montant corrigé de 434 921,68 \$, taxes incluses, les résultats étant les suivants :

RÉSULTAT DES SOUMISSIONS

DESCRIPTION	OFFRE DE PRIX (TAXES INCLUSES)	CONFORMITÉ
LONGUS EQUIPEMENT INC.	434 852,70 \$ <u>CORRIGÉ À</u> 434 921,68 \$	Non-conformité mineure
BRANDT TRACTOR LTD	470 247,75 \$	Non-conforme

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du chef de division de la voirie au Service des travaux publics en date du 27 avril 2020.

20-145 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'octroyer le contrat pour l'achat d'un chargeur sur roues muni d'une souffleuse à neige amovible, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Longus Equipement inc. pour un montant de 434 921,68 \$, taxes incluses.

D'autoriser le chef de division de la voirie au Service des travaux publics et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Que la dépense soit imputée au règlement d'emprunt numéros 166 (parapluie) jusqu'à concurrence du maximum disponible et le solde au règlement d'emprunt numéro 137 (parapluie).

Le certificat de crédit numéro 2020-00026 a été émis pour autoriser cette dépense.

15. OCTROI DE CONTRAT – MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE - 2020

CONSIDÉRANT une demande de prix auprès de six (6) fournisseurs potentiels pour les travaux de marquage de la chaussée 2020;

CONSIDÉRANT la proposition déposée par l'entreprise Lignes-Fit inc., pour un montant de 51 790,49 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du chef de division de la voirie au Service des travaux publics.

20-146 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'octroyer le contrat pour les travaux de marquage de la chaussée 2020 à l'entreprise Lignes-Fit inc., pour un montant de 51 790,49 \$, taxes incluses.

D'autoriser le chef de division de la voirie au Service des travaux publics et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2020-00027 a été émis pour autoriser cette dépense.

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

16. PROLONGATION DE DÉLAIS – VENTE D'IMMEUBLE – SECTION DU LOT 4 996 257 – RUE METCALFE – MATRICULE N° 8999-95-5130

Corrigée
par réso.
20-388 le
28-10-2020

CONSIDÉRANT QU'aux termes de sa résolution n° 19-482, adoptée lors de la séance ordinaire du 13 novembre 2019, le conseil municipal a accepté une offre d'achat portant sur une section d'approximativement 243 mètres carrés de l'emprise non aménagée de la rue Metcalfe (lot 4 996 257) aux propriétaires du lot voisin situé au 3210, rue Metcalfe;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de cette résolution, la signature du contrat de vente devait avoir lieu dans les six (6) mois suivant l'adoption de la résolution de vente;

CONSIDÉRANT les mesures exceptionnelles et les ordonnances imposées par le ministre de la Santé et des Services sociaux visant à protéger la santé de la population dans la situation de la pandémie de la Covid-19, les parties sont dans l'impossibilité de conclure la transaction dans le délai de six (6) mois prévu antérieurement;

CONSIDÉRANT la demande de prolongation du délai de six (6) mois additionnels aux fins de signature de l'acte de vente;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'adjoint à la direction générale et responsable du développement durable.

20-147 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accorder une prolongation du délai de six (6) mois pour la signature de l'acte de vente portant sur une section de l'emprise non aménagée de la rue Metcalfe (lot 4 996 257) aux propriétaires du lot voisin situé au 3210, rue Metcalfe, laquelle devra être conclue avant le 13 novembre 2020.

La résolution n° 19-482 est modifiée en conséquence.

17. AVIS DE MISES À PIED TEMPORAIRES - EMPLOYÉS À TEMPS COMPLET, PARTIEL, AUXILIAIRES ET ÉTUDIANTS - SERVICE À LA CLIENTÈLE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, DIVISIONS VOIRIE ET PARCS ET ESPACES VERTS - SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE (BIBLIOTHÈQUE ALICE QUINTAL) - PANDÉMIE COVID-19

CONSIDÉRANT les mesures exceptionnelles et les ordonnances imposées par le ministre de la Santé et des Services sociaux visant à protéger la santé de la population dans la situation de la pandémie de la Covid-19;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se voit dans l'obligation de prendre des décisions importantes à l'égard de sa gestion des ressources humaines, le tout afin d'assurer une saine administration des deniers publics;

CONSIDÉRANT qu'un avis de mise à pied temporaire sera transmis à trente-neuf (39) employés à temps complet, partiel, auxiliaires et étudiants occupant diverses fonctions au sein du Service à la clientèle, du Service des travaux publics, division voirie et des parcs et espaces verts ainsi qu'au Service des loisirs et de la culture (bibliothèque Alice-Quintal);

CONSIDÉRANT QUE les mises à pied sont effectives pour la période comprise entre le 25 avril et le 31 octobre 2020, sous réserve de l'évolution de la pandémie.

20-148 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la mise à pied temporaire de trente-neuf (39) employés à temps complet, partiel, auxiliaires et étudiants occupant diverses fonctions au sein du service à la clientèle, du Service des

travaux publics, division voirie et des parcs et espaces verts ainsi qu'au Service des loisirs et de la culture (bibliothèque Alice-Quintal), pour la période comprise entre le 25 avril et le 31 octobre 2020, sous réserve de l'évolution de la pandémie.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document découlant de la présente résolution.

Cette résolution abroge toute résolution antérieure qui lui est incompatible.

18. CORRESPONDANCE

19. AFFAIRES NOUVELLES

19.1 DEMANDE D'APPUI – CONNEXION MATAWINIE

CONSIDÉRANT un avis de consultation de radiodiffusion 2019-406 « Appel aux observations sur les obstacles potentiels au déploiement de réseaux qui ont accès à un système à large bande dans les régions mal desservies du Canada » annoncé par Connexion Matawinie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite appuyer le déploiement du réseau de fibre optique par l'entremise de Connexion Matawinie et souhaite déposer des observations favorables quant à ce projet.

20-149 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'appuyer l'organisme Connexion Matawinie dans son projet de déploiement du réseau de fibre optique.

D'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Municipalité, une lettre d'appui à l'organisme Connexion Matawinie pour son projet de déploiement du réseau de fibre optique ainsi que tout document découlant de la présente résolution.

20. PAROLE AUX CONSEILLERS

Madame la conseillère Kimberly St Denis prend la parole concernant l'octroi de contrat pour la réfection du chemin du Lac-Brennan. Celle-ci est d'avis que la Municipalité a tout intérêt à bénéficier de la subvention qui a été accordée par le gouvernement du Québec dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (Dossier numéro AIRRL – 2018 – 535).

21. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été déposée au Service du greffe selon les modalités prévues au communiqué spécial émis le 24 mars 2020, en raison de la situation engendrée par la pandémie Covid-19.

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

20-150 Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, monsieur le maire déclare la présente séance du conseil levée à 17h10.

(signé) Caroline Gray

Me Caroline Gray
Directrice générale adjointe
et directrice du Service du greffe

(signé) Bruno Guilbault

Bruno Guilbault
Maire